



Robert Lana
Président

Lettre ouverte à
Monsieur DUTOURNIER Alain
Intervenant sur le sujet de la consommation
du gibier actuellement interdit à la vente
JT 13 H . Antenne 2

Nevers, le 10 septembre 2014

Cher Monsieur,

Mon attention a été appelée au sujet de votre intervention lors du journal télévisé de France 2 (13 h) diffusé le 4 septembre dernier.

En effet, à cette occasion, vous avez demandé l'instauration d'une journée où la commercialisation de l'espèce bécasse des bois (*scolopax rusticola*) pourrait être libre auprès des restaurateurs français. Respectueux de votre profession, je ne peux en aucun cas cautionner un tel projet en ma qualité de Président de « Bécassiers de France ».

La bécasse des bois est une espèce renouvelable de toute première importance dont la population en Europe occidentale est surveillée en permanence par les associations de bécassiers et le réseau bécasse composé des agents des Fédérations Départementales des Chasseurs ainsi que ceux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Si les effectifs sont stables et n'appellent pas de craintes particulières à moyen terme, l'équilibre demeure néanmoins dépendant de multiples facteurs et la commercialisation en est un.

Aussi, il est hors de question d'introduire sur l'espèce un enjeu financier qui reste incompatible avec une gestion raisonnable et anticipatrice de l'oiseau.

Par ailleurs, la réglementation interdisant la commercialisation de l'espèce depuis 1978 en France, nous nous opposerons par tous les moyens juridiques à un quelconque amendement des textes actuellement en vigueur dans le but de ne pas fragiliser les populations de bécasses des bois, et d'assurer la pérennité d'une chasse loyale et sportive et de surcroît populaire.

Restant à votre entière disposition, pour d'éventuels échanges sur ce sujet, je vous prie de bien vouloir croire, cher Monsieur, en l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Robert LANA